

La Convention européenne a-t-elle atteint ses objectifs ?
Radio Classique, 2 juillet 2003

Un mot d'abord sur la méthode. La Convention s'est réunie à ciel ouvert, et chacun a pu suivre, sur Internet, la progression des discussions et de l'élaboration des textes. C'était une expérience audacieuse. C'est une réussite et même désormais un exemple.

J'en viens au fond. Valéry Giscard d'Estaing a dit à Thessalonique que les chefs d'Etat avaient adressé à la Convention deux demandes, et qu'elle s'était elle-même fixé un troisième objectif. Reprenons-les.

La première demande, relativement modeste, était de **clarifier le système européen**. Il en avait grand besoin, car les traités étaient devenus illisibles. Le projet de constitution européenne remis par la Convention est épais, mais lisible. L'architecture de l'UE a été simplifiée, le nombre d'instruments réduit, la terminologie allégée. C'est le résultat d'un travail technique, mais qui était très nécessaire.

Un regret cependant : la définition des compétences relatives de l'Union et des Etats – ce qui avait motivé le lancement de la Convention – reste embrouillée. Il y a quatre catégories de compétences, cela ressemble un peu à un inventaire à la Prévert et cela signale que la question du « qui fait quoi » n'est pas vraiment clarifiée.

Et la seconde demande ?

Elle était plus traditionnelle : **intégrer davantage, définir de nouveaux espaces de coopération, des outils pour aller vers « plus d'Europe »**.

Il y a effectivement mouvement sur les questions de justice et de police, de défense – avec la création d'une agence d'armements – ou de relations extérieures – avec la création du poste de ministre des Affaires étrangères.

Dans le domaine économique, les changements sont marginaux : début de formalisation d'une coopération renforcée autour de l'euro, avec notamment la reconnaissance formelle de l'Eurogroupe (qui existe depuis cinq ans) ; rôle accru de la Commission dans la surveillance des politiques budgétaires.

Rien de tout cela n'est radical, rien ne se compare par l'ambition au marché unique ou à l'union monétaire. Or l'Europe va mal, elle ne parvient pas à croître et la complexité des problèmes va s'accroître avec l'élargissement. La Convention n'y répond pas. Plus inquiétant, l'absence de progrès sur ce point reflète des désaccords profonds sur la voie à suivre : coopération ou concurrence entre les Etats ?

Est-ce alors sur le troisième objectif que la Convention innove ?

Le troisième objectif, celui dont la Convention s'est elle-même saisie, c'est la réforme constitutionnelle : les droits de vote ; l'équilibre des pouvoirs ; et les procédures de décision. Là, elle a été ambitieuse.

Le plus positif est la réforme des droits de vote. Au lieu du système compliqué mis au point à Nice, la Convention propose une définition générale de la majorité qualifiée nécessaire à l'adoption des décisions : une majorité des Etats représentant au moins 60% de la population. C'est simple, c'est juste, c'est permanent, et aussi beaucoup plus efficace : Richard Baldwin a montré qu'avec les pondérations décidées à Nice, 2% seulement de toutes les coalitions possibles atteignaient le seuil de majorité requis. Avec le nouveau système, c'est 22%, comme

aux premiers temps de la Communauté. Il reste que les Etats n'ont pas encore dit leur mot, et que certains comme l'Espagne ou la Pologne sont hostiles à ce système. Rien n'est joué.

La grande création de Giscard est la création d'une présidence stable pour l'Union et certains conseils des ministres. Elle va de pair avec une Commission plus ramassée de 15 membres, et avec la poursuite du renforcement du Parlement européen, qui acquiert un droit de vote sur la quasi-totalité des politiques européennes. C'est évidemment le résultat d'un compromis. C'est ensuite la reconnaissance du fait, indubitable, que l'Europe n'évolue pas vers un modèle fédéral classique où la Commission deviendrait le gouvernement, et le Conseil le Sénat. Mais l'ensemble ne donne pas l'impression d'une construction achevée, plutôt d'un équilibre temporaire d'où va progressivement émerger le modèle de l'avenir. Contrairement à ce qu'a dit Valéry Giscard d'Estaing, je ne crois pas que cette constitution durera 50 ans.